

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 27 (1955)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** Où joueront nos enfants?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124458>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LOGEMENT ET SÉCURITÉ

« Le nombre des accidents domestiques peut être réduit par une construction et un aménagement rationnels des habitations », écrit M. R. Sallé, chef du Service « Enseignement » de l'Institut national français de sécurité.

D'après des statistiques établies en Grande-Bretagne, on a calculé que, sur 100 tués par accidents, il y en a 30 sur la route et 32 à la maison, contre 9 au travail, environ 4 en bateau et en chemin de fer, et moins de 1 en avion.

Les causes de ces accidents au foyer familial sont nombreuses et variées et tiennent aussi bien aux dangers des produits utilisés (essence, gaz d'éclairage, etc.) ou des outils employés (escabeau, machines domestiques, etc.) qu'à l'aménagement défectueux ou à l'étroitesse des locaux résultant, en grande partie, de la crise du logement.

Etudiant les mesures de sécurité qui devraient être envisagées dès qu'il s'agit de maisons où des familles avec petits enfants viendront se loger, M. Sallé (dans la revue *C.I.L.*, N° 74, Roubaix) rend attentif aux points suivants :

*Les garde-corps des balcons et les barres d'appui des fenêtres* sont fréquemment mal conçus pour la sécurité des enfants. Leur hauteur est parfois insuffisante, les petits peuvent souvent utiliser les motifs décoratifs comme des barreaux d'échelles pour en faire l'escalade, et enfin il est aisé d'y faire passer des objets assez volumineux. Il est évidemment possible de remédier à la plupart de ces inconvénients en doublant intérieurement les garde-corps d'un grillage à mailles très fines, mais il serait plus simple d'y penser au cours de la construction.

On trouve des inconvénients analogues sur quelques modèles de *rampes d'escaliers* dont il faudrait peut-être aussi garnir les mains courantes d'obstacles empêchant les garçons turbulents d'y glisser.

Les *sols* sont responsables de nombreux accidents : les architectes n'y sont pour rien, car nulle statistique n'empêchera jamais la bonne ménagère de transformer son parquet ou son linoléum en dangereuse patinoire. Le tapis cloué ou le revêtement en caoutchouc souple sont plus sûrs, parce qu'il est impossible de les cirer. En leur absence, on peut conseiller les pantoufles à

semelles antidérapantes de caoutchouc souple, en sachant bien que le conseil ne sera pas suivi, car le caoutchouc laisse son empreinte sur l'impeccable miroir qui fait, nous en sommes tous bien persuadés, l'orgueil et la réputation de tout foyer qui se respecte et veut être respecté.

Une attention particulière doit être portée aux *marches d'escaliers* ; lorsqu'elles sont faites en bois, elles sont le plus souvent cirées et glissantes. Les bords s'usent assez rapidement à l'usage et l'escalier devient alors fort dangereux. La pose, au moment de la construction, d'un bord antidérapant, peut éviter bien des fractures. L'emploi de tapis dans les escaliers ne peut constituer une amélioration que si les tringles sont solidement fixées, ce qui n'est pas toujours le cas. Les pitons sont souvent trop faibles et cassent, et le système de blocage de la tringle laisse souvent à désirer. Ce point semble cependant particulièrement important. Les bords des marches de caves peuvent être utilement signalés à l'aide de peinture blanche réfléchissante lorsqu'elles sont insuffisamment éclairées.

Le danger *des portes et des fenêtres* est, dans la plupart des cas, lié à la présence d'enfants en bas âge au foyer. Il faut éviter, dans la mesure du possible, la pose de vitres basses aux fenêtres ou aux portes. Ces vitres ne laissent entrer que peu de lumière et peuvent être aisément brisées par les jeunes enfants.

Pour les portes, c'est le côté des gonds qui est le plus dangereux pour les doigts des enfants. Il est possible de garnir de côté, au moins dans sa partie basse, de bourrelets à cheval sur la porte et l'encadrement.

Il faut aussi se souvenir que les manches flottantes s'accrochent aisément dans les poignées de portes, ce qui peut être dangereux lorsque la personne dont la manche s'accroche porte une soupière fumante ou une bassine d'eau bouillante. Courber l'extrémité des poignées vers la porte ne nuit pas à leur esthétique.

Il est peu recommandé, mais il est parfois nécessaire de laisser seuls pendant quelque temps les enfants à la maison. *La plupart des dangers d'une maison bien rangée sont localisés dans la cuisine et dans la salle d'eau.* Une sage précaution consiste à munir les portes de ces deux pièces de loquets haut placés, ou mieux, de serrures fermant à clef.

## OÙ JOUERONT NOS ENFANTS ?

C'est la question que se posent les membres de l'Entraide familiale yverdonnoise, qui examinent avec objectivité le problème des espaces libres dans une ville de 12 000 habitants environ.

Sitôt que l'on parle de zone de verdure, chacun évoque les audacieuses anticipations d'un Le Corbusier, où quelques tours géantes flottent dans des océans de verdure. Ou encore surgissent dans les mémoires les belles réalisations étrangères, pour la plupart des pays où la place et les moyens ne manquent pas. Mais en Suisse, dans les cantons romands en particulier, les zones de verdure et les emplacements de jeux pour les enfants

sont encore trop rares. Certaines de nos villes ont bien de magnifiques parcs, mais seuls en bénéficient réellement les enfants qui habitent à proximité. Pour que l'enfant puisse profiter pleinement d'une place de jeu, il faut qu'elle soit proche de son domicile. Il faut donc que ces emplacements réservés aux enfants et aménagés pour eux soient nombreux dans une ville et équitablement répartis. Hélas, ce n'est pas le cas chez nous.

... L'Entraide familiale yverdonnoise a demandé à l'architecte de la ville d'Yverdon quelques renseignements sur la situation des zones de verdure et terrains de jeux dans sa ville. Avec beaucoup de bonne grâce,

M. Rouilly expose le problème tel qu'il se pose aux autorités locales.

Il distingue trois cas : tout d'abord le centre de la ville, très peuplé, aux maisons resserrées, aux rues étroites, et forcément pauvre en dégagements agrestes. Comment éviter là le spectacle des enfants qui jouent dans la rue, au mépris de la plus élémentaire prudence, importunant passants et voisins et respirant les gaz des voitures ou la poussière des trottoirs ? Une seule solution : tailler dans le vif... Et démolir les îlots les plus anciens et les plus compacts. En laissant subsister deux rangées de maisons, on pourrait créer entre elles une longue et large place, inaccessible aux véhicules, située en dehors des artères principales, et propice aux ébats enfantins. Peut-être ne serait-elle pas très verdoyante, mais on ne peut pas tout avoir au cœur d'une vieille cité médiévale.

Le deuxième cas est celui des quartiers extérieurs. Chose curieuse, c'est le point le plus difficile à résoudre. Là, en effet, il ne peut être question de solution brutale. Chaque terrain a un propriétaire privé. Les maisons, villas ou petits immeubles locatifs, sont enclos de grilles ou de murs, et ici encore seule la rue s'offre aux enfants. Rues plus aérées, moins passantes certes, mais qui n'en sont pas moins un terrain détestable pour les ébats de la jeunesse. Il faudrait aménager des terrains en places de jeux, mais à cela un obstacle, toujours le même : il faudrait de l'argent... En ce moment de prospérité immobilière, le mètre carré vaut douze à quinze francs et la ville ne peut guère concevoir une dépense de plusieurs dizaines de milliers de francs pour abriter des parties de ballon ou des parcs à sable... Et d'ailleurs, aurait-on l'accord des habitants à ce voisinage bruyant, forcément rapproché, vu l'exigüité des parcelles ? Un effort sera tenté cependant dans ce sens...

Le plus grand espoir se place dans les quartiers neufs, troisième cas envisagé. Là les autorités s'efforcent de ménager, dans tout plan de quartier, des espaces de verdure et de jeu. Mais ne pouvant acheter les terrains pour leur donner cette destination, la ville se heurte

à l'opposition, assez compréhensible, des propriétaires, qui désirent renter, par des constructions, la plus grande proportion de leurs terrains. Cependant, grâce à un règlement qui interdit les clôtures, grâce à un esprit novateur dans le tracé des plans, on peut constater que les quartiers neufs offrent, entre les immeubles, de jolies pelouses et des emplacements aménagés simplement, mais heureusement, pour le délassement des enfants. Les artères à forte circulation ne traversent pas ces groupes d'immeubles. Les enfants peuvent circuler partout sans danger ou rester sous la surveillance de leurs mères, sur les gazons voisins. Il y a bien quelques inconvénients : bruit, balles dangereuses pour les carreaux proches. Mais, pour atteindre la solution idéale, il faudrait pouvoir édicter des règlements plus sévères, qui ménagent, par mètre carré bâti, une plus grande surface libre. C'est souvent le cas en Suisse allemande, et les résultats sont surprenants.

Malgré ces progrès, le tableau, comme on le voit, n'est pas des plus réjouissants. Lorsque, dans des dizaines d'années, la plus grande partie de la ville sera construite selon ces nouvelles directives, nombre d'enfants vivront dans le vert, à deux pas de chez eux. Mais, en attendant cet âge d'or... beaucoup d'entre eux devront se contenter de faire leur domaine du chantier le plus proche ou continuer à jouer à cache-cache avec les autos.

Disons un mot des terrains que possède la commune en ville. En se développant, la cité les contournera, les dépassera. Si ces terrains sont maintenus libres, ils constitueront des îles de verdure bienfaisantes. Et c'est en pensant au développement de notre ville que nous évoquons, avec M. l'architecte de la ville, une merveilleuse solution à bien des problèmes sociaux : limiter le développement des villes à quelques dizaines de milliers d'habitants. Une fois atteint le chiffre limite, faire une nouvelle ville ailleurs ! Utopie évidemment, mais combien séduisante. Quelles merveilleuses possibilités de ménager, dans ces nouvelles cités, dont la taille serait à l'échelle humaine, le domaine aéré, verdoyant et plein de rêve de nos gosses... *Action familiale.*

## LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION

*Le N° 29 du Bulletin d'information de l'Union fédérale de la consommation, en France, est entièrement consacré aux divers aspects et aux applications concrètes du crédit à la consommation.*

*Une première étude envisage le point de vue de l'acheteur :*

Plusieurs conditions sont nécessaires pour que l'acheteur puisse acheter à crédit sans faire une mauvaise opération :

1. L'achat à crédit doit concerner uniquement les choses indispensables ou tout au moins nécessaires à la bonne marche d'un foyer. Les objets simplement agréables ne devraient pas faire l'objet d'achats à crédit. Enfin, seuls devraient être achetés à crédit les articles d'équipement, meubles ou objets non périssables qui ne doivent pas être consommés avant d'avoir été entièrement payés.

2. L'achat à crédit doit être envisagé en fonction des ressources de la famille. Trop souvent les allocations familiales seraient parfois employées, dans les budgets

modestes, à payer des appareils qui ne sont pas strictement indispensables, et il ne resterait alors plus assez d'argent pour loger, nourrir et vêtir convenablement les enfants. Il serait souhaitable qu'un acheteur, surtout s'il a des enfants, ne puisse acheter à crédit que pour une somme n'excédant pas un certain pourcentage de ses revenus.

3. La qualité des objets vendus à crédit devrait être très sévèrement contrôlée.

4. Les modalités du crédit doivent être réglementées. L'acheteur ne se rend pas toujours compte du taux réel qu'il paie. Quand, pour un achat à crédit de 30 000 francs (français) payables en six mois, on lui demande un intérêt de 5%, il ne voit pas que, compte tenu de ses remboursements échelonnés, il paie en réalité un intérêt de 8,5%. Et cela est un taux particulièrement raisonnable ! Mais combien d'exemples autour de nous de taux usuraires allant jusqu'à 50% des articles industriels ménagers ; pour le mobilier, les taux sont plus élevés encore, ainsi que pour les cycles, motos, scooters, où ils atteignent ou même dépassent dans certains cas 100%.